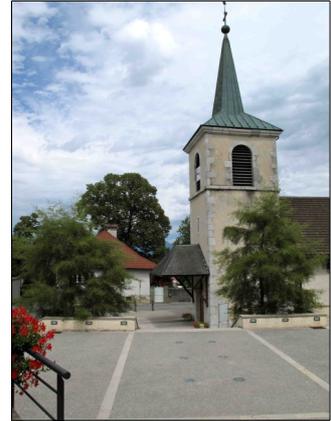




**Site classé**  
Patrimoine  
national



## *Tilleuls devant l'église*

*Haute-Savoie*

**Date de l'arrêté : 29 décembre 1925**

**Commune concernée : Éteaux**

Les deux grands tilleuls d'Éteaux devaient avoir fière allure, plantés devant l'église, abris naturels pour les fêtes, kermesses, mariages et autres événements de cette communauté villageoise de la vallée de l'Arve. Sur une carte postale du début du XX<sup>e</sup> siècle, on les voit dépasser la façade du bâtiment de presque toute sa hauteur : 40, 50 mètres de haut ? Comme tous les arrêtés de classement pris entre 1906 et 1930, celui des deux tilleuls ne précise pas quelles sont les particularités du site qui conduisaient à le considérer comme un lieu unique nécessitant protection.

Dès 1959, l'un de ces deux "monuments naturels" montre des signes de faiblesse : le maire sollicite par écrit l'autorisation de l'abattre, car il menace la sécurité des villageois. Autorisation accordée en 1965. Le second tilleul sera lui aussi mis à terre dans les années 70, sans que l'on puisse précisément dater son abattage, et pour cause : la commune a agi cette fois de sa propre initiative, sans demander à l'État l'autorisation d'abattre, que le statut de site classé lui impose pourtant.

Le visiteur qui s'écarterait un instant de l'A410 au sud de la Roche-sur-Foron pour faire un crochet par Éteaux, à deux kilomètres de là, ne trouvera aujourd'hui qu'un parvis d'église entièrement pavé. Mais la carte postale des deux anciens tilleuls est accrochée dans le café juxtant l'édifice, à la terrasse ombragée elle-même par un autre tilleul, qui en d'autres temps aurait bien mérité protection.

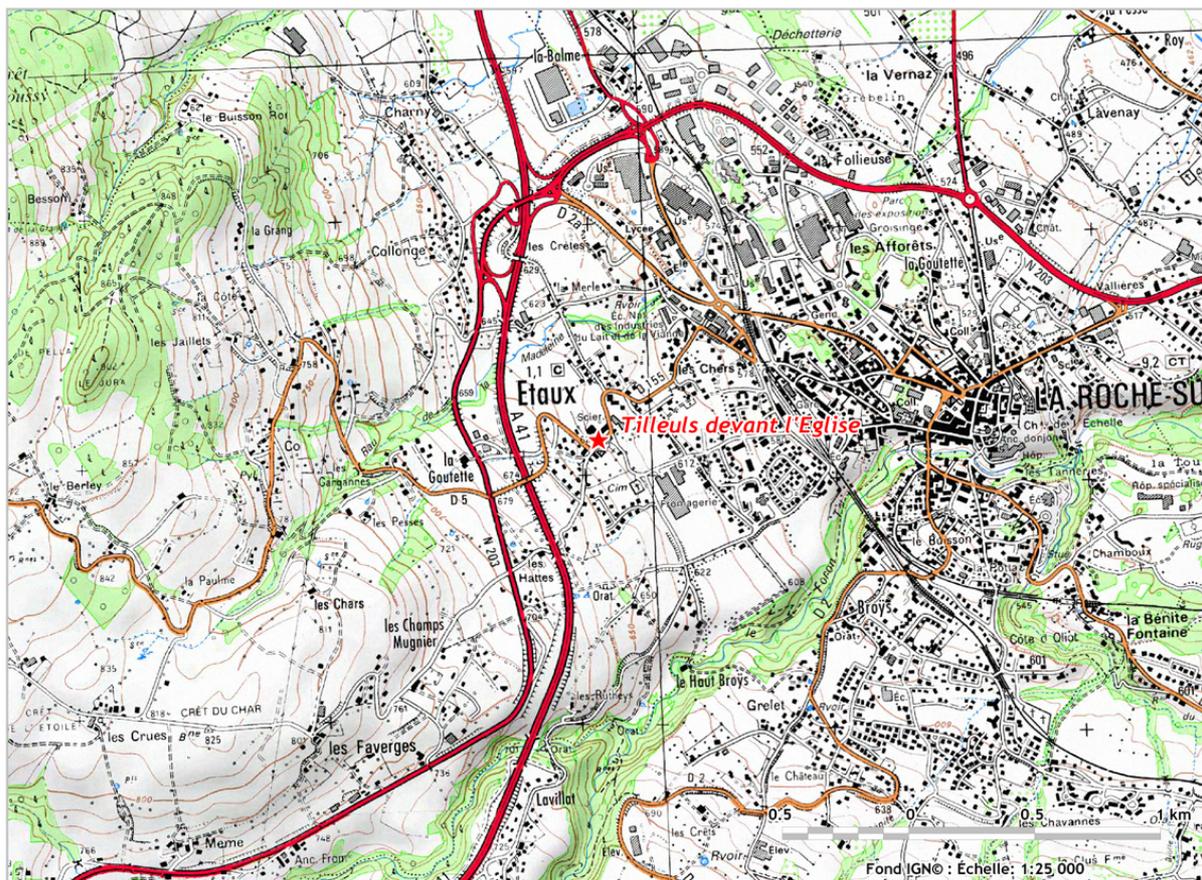
## Type d'intérêt

Pittoresque

## Accès

Libre

## Carte du site



Mise à jour : DREAL 2013

